



## **Politique salariale**

### **Lettre des ministres aux agents : communication et mépris**

Les ministres préfèrent s'adresser « personnellement » aux agents, plutôt qu'à leurs représentants pour justifier leurs pratiques salariales.

Alors que le dialogue social doit – enfin ! - se mettre en place dans la Fonction publique, cette initiative gouvernementale montre que les plus réfractaires au dialogue ne sont pas ceux que l'on croit.

Outre la forme, la CFDT Fonctions publique est indignée par le contenu du courrier des ministres Woerth et Santini. La nouvelle politique de rémunération dont ils parlent n'est pas issue des accords de février 2008 mais bien de leur seule volonté idéologique.

D'ailleurs les principes qu'ils vantent sont ceux que nous dénonçons :

- Le maintien du pouvoir d'achat : comment les ministres peuvent-ils prétendre que leur politique est « au bénéfice des agents » quand leur seule ambition est de mobiliser tous les éléments de rémunération (valeur du point d'indice + déroulement de carrière + heures supplémentaires + rachat de jours RTT) pour seulement garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents ? D'ailleurs, tout cela n'y suffit même pas puisque 17 % des agents ont dû bénéficier de la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour ne pas perdre d'argent en travaillant pour le service public !
- Le mérite : la CFDT Fonctions publiques n'est pas opposée à la valorisation de l'investissement au travail des uns et des autres. Mais le « mérite » ne peut en rien faire une politique salariale, par définition collective. De plus, cet argument repose sur la mise en place d'une prime qui concerne pour l'instant quelques milliers d'agents, alors que l'on compte 5 millions de fonctionnaires ou agents publics !

**Pour la CFDT Fonctions publiques,  
communication et mépris ne feront jamais une politique  
« au bénéfice des agents » !**

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques et Assimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 - Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)